

Fichier : BNF - Manuscrit 26 - note 330.jpg

Vieillard au turban

Plaque de cuivre gravée

1826 ou avant

plaque approximativement 15,2 x 12,2 cm



Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes et de la Photographie, Reserve Z-83

Cette plaque gravée, longtemps attribuée à Niépce par tradition (bien qu'elle ne corresponde pas à ses procédés d'héliographie connus) est maintenant **attribuée avec certitude** à son cousin Louis François Henri Du Bard de Chasan, ce que confirme la signature DC Sc. (« de Chasan Sculpsit »)

L'attribution est acquise par l'étude de la lettre du 31 janvier 1827 de Nicéphore Niépce à Alexandre du Bard de Curley, frère de L. F. H. du Bard de Chasan (cf. ci-dessous).

---

**Auteur : Louis François Henri du Bard de Chasan**

(petit-cousin de Nicéphore Niépce)

**Titre :** Vieillard au turban

**Titres d'usage :** Vieillard au turban

**Nature de l'objet :** plaque de cuivre gravée à l'eau forte

**Dimensions :** plaque approximativement 15,5 x 12,2 cm / image 13,5 x 10,5 cm

**Inscriptions :** En bas à droite sur la plaque, signature (à l'envers) : DC Sc.  
(qui se comprend maintenant comme « de Chasan Sculpsit »)

**Date de réalisation :** vers 1826

Une épreuve sur papier (même collection) de cete plaque aurait été tirée par Georges Potonniée en 1912.

**Histoire des mouvements :**

- Janine Niepce, [date inconnue]
- Bibliothèque nationale de France, 2004 (achat à Janine Niepce)

**Collection actuelle :** Bibliothèque nationale de France, inv. RESERVE-Z-83

**Anciens inventaires / titres / mentions :**

- Jay, *Genèse d'une invention*, 1988, p. 338, n° 10 (« Vieillard au turban »), reproduit p. 339.

**Extraits de la correspondance :**

- N. Niépce à Alexandre du Bard de Curley, [31 janvier 1827](#) : Nicéphore Niépce remercie son cousin « du double envoi de l'ouvrage sur la gravure ainsi que de la planche gravée que vous avez eu l'obligeante attention de me procurer. Le dommage causé par le frottement, est peu de chose : un défaut plus essentiel par rapport à moi, provient du peu de profondeur de l'empreinte dans la partie supérieure de la tête, partie où la planche n'étant presque qu'éffleurée par le mordant, ne pourrait m'offrir un terme de comparaison. Malgré cela, il est à regretter que mon Cousin de Chazan (sic) ait renoncé sitôt à un art où il se serait infailliblement distingué » .

Tous les indices présents dans cette lettre désignent la plaque de cuivre gravée « Vieillard au turban » comme étant l'objet dont parle Niépce : le défaut de profondeur de gravure sur la tête (très claire, de ce fait), la mention de l'auteur de la plaque, graveur amateur, « mon cousin de Chazan » (qui vivait à Dijon) corroborée par la signature DC sur la plaque.

Cet épisode se situe en effet à un moment où Nicéphore Niépce cherchait à se procurer des exemples de plaques de cuivre gravées à l'eau-forte, afin de les comparer à son procédé héliographique sur étain. Il faisait appel pour cela à son autre cousin Alexandre du Bard de Curley (destinataire de la lettre).